

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Préambule :

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise engendrée par la Covid-19. Un plan de soutien exceptionnel, par le biais de l'instauration du chômage partiel, du report du paiement des loyers et des factures, des aides destinées aux très petites entreprises et indépendants a donné une réponse immédiate et forte pour amortir les premiers effets de cette crise sans précédent.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes en complément de l'effort considérable de l'État. La CCPHB a ainsi contribué au dispositif régional Impulsion Relance à hauteur de 120 000 €, créé une plateforme de e-commerce locale, et mis en place une cellule d'accompagnement des entreprises. Les Communes de la CCPHB ont également soutenu leurs restaurateurs par la gratuité des droits de terrasse notamment.

Le plan de relance s'articule autour de trois axes :

- **Écologie** : 30 milliards de l'enveloppe globale seront consacrés à quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie. Les investissements permettront à la France de se développer en adoptant une croissance durable et juste.

- **Compétitivité** : Le plan de relance vise à accompagner plus fortement encore dans leurs projets, nos industries, et particulièrement les PME et ETI, premiers relais de l'emploi sur les territoires pour renforcer notre indépendance économique. 25 milliards seront ainsi consacrés pour permettre une reprise durable de l'activité des TPE et PME qui représentent 1/3 de l'activité économique des entreprises françaises.

- **Cohésion** : Comme pour l'ensemble des pays en temps de crise, le grand défi auquel il faudra faire face dans les prochains mois sera d'éviter une hausse des inégalités en France. La relance sera solidaire, elle bénéficiera à tous les Français et impliquera une solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre les entreprises de toutes tailles.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. À cet effet, la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 portant sur les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) mobilise les services déconcentrés de l'État sur l'élaboration par les territoires de ces CRTE.

Le présent contrat de relance est conclu entre l'État, représenté par Philippe COURT, Préfet du Calvados et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur- Beuzeville représentée par Michel LAMARRE, Président, par le département du Calvados représenté par son Président, Jean-Léonce DUPONT ainsi que par le département de l'Eure représenté par son Président, Pascal LEHONGRE.

Il exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi du Calvados et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographiques, économiques et numériques.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi mobiliser les financements publics.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions d'application du plan de relance.

Dans la limite des crédits budgétaires alloués pour le Calvados, l'État soutiendra l'EPCI et les communes membres aux fins d'obtenir les financements au profit des opérations mentionnées dans le présent contrat.

Les opérations présentées au titre du CRTE, et non détaillées, s'étudieront au cas par cas en fonction de la description du projet mentionnée dans les fiches action jointes en annexe du présent contrat. Pour mémoire, la présentation de fiches action ne vaut pas attribution de subvention. Par ailleurs, il est rappelé que les opérations non mentionnées dans ledit CRTE, qui ne relèvent pas de la transition écologique, feront l'objet d'un examen de « droit commun » au titre des subventions d'investissement de l'État, sous réserve de leur éligibilité et des enveloppes disponibles"

Présentation du Département du Calvados :

Le Département en tant que responsable de la solidarité et de la cohésion des territoires, personne publique associée dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU, PLH...), est tout à la fois un acteur direct de l'aménagement du territoire (routes départementales, ports départementaux, milieux naturels, véloroutes, chemins verts, équipements publics départementaux...) et un cofinanceur majeur en soutien des maîtres d'ouvrage locaux.

Parce que son rôle en matière d'aménagement durable demeure de premier plan, le Département, en appui à l'État, entend mobiliser pleinement les territoires dans le cadre du plan France Relance. Le Département s'engage à adapter ses dispositifs, autant que faire se peut, de sorte à les articuler avec les aides de l'État et faire ainsi véritablement un effet levier.

Il apporte ainsi son concours aux collectivités territoriales au travers de financements dédiés à sa politique territoriale (aide aux petites communes rurales, contrats départementaux de territoires,

enveloppes thématiques pour les traverses d'agglomération, la GEMAPI, la préservation du patrimoine...) et de son offre d'ingénierie territoriale (réseau Calvados Ingénierie, agence technique départementale IngéEAU, agence départementale Calvados Attractivité...) afin de faire émerger des projets structurants pour les territoires sur la base de « portraits de territoires » partagés avec les communes et les EPCI.

Tout au long du CRTE, le Département du Calvados s'attachera à renforcer le soutien au financement de projets portés par la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonnera au plus près ses interventions avec celles de l'État pour renforcer les effets leviers des financements publics.

Sur le volet transition écologique, le Département du Calvados dédiera une partie de ses financements à la rénovation thermique des bâtiments publics pour accentuer l'effet levier des fonds d'Etat. Il accompagnera, en convergence avec les services de l'Etat, les projets des communes et de l'intercommunalité grâce à des dispositifs d'assistance en ingénierie ainsi qu'en subventions pour soutenir les porteurs via ses financements dédiées (APCR et Contrats de Territoires).

Présentation de la Communauté de Communes du pays de Honfleur Beuzeville :

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB) est un EPCI interdépartemental entre l'Eure et le Calvados, constitué au 1er janvier 2017 suivant la volonté politique d'affirmer la réalité d'un territoire vécu au-delà des limites administratives.

La CCPHB est un territoire dynamique, pleinement intégré à l'espace métropolitain normand Caen-Rouen-Le Havre.

Située au débouché de l'axe Seine sur sa rive sud, au cœur du triangle métropolitain normand Caen-Rouen-Le Havre, et desservie par l'A29 et le Pont de Normandie, la CCPHB Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville bénéficie d'intenses dynamiques de développement économique, démographique et touristiques, qui nécessitent d'être conjuguées avec les enjeux patrimoniaux, littoraux et environnementaux de ce territoire rural.

D'une superficie de 19 565 ha, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville dénombre 27 545 habitants (INSEE 2017) répartis au sein de 23 communes :

- Ablon
- Barneville-la-Bertran
- Berville-sur-Mer
- Beuzeville
- Boulleville
- Conteville
- Cricquebœuf
- Equemauville
- Fatouville-Grestain
- Fiquefleur-Equainville
- Foulbec
- Fourneville
- Genneville
- Gonneville-sur-Honfleur
- Honfleur-Vasouy
- La-Rivière-Saint-Sauveur
- Le Theil-en-Auge
- Manneville-la-Raoult
- Pennedepie
- Quetteville
- Saint-Maclou
- Saint-Pierre-du-Val
- St Sulpice-de-Grimbouville

Compétences obligatoires :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Compétences optionnelles :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement ;
2. Politique du logement et du cadre de vie, Politique de la Ville ;
3. Création ou aménagement et entretien de la voirie ;
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
5. Action sociale d'intérêt communautaire ;
6. Création et gestion de maisons de services au public ;

Compétences facultatives

1. Fourrière animale ;
2. Transport ;
3. Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

En complément, il est à noter que dans le cadre de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la CCPHB a délibéré le 29/03/21 pour se doter de la compétence mobilité. La Communauté de Communes porte un programme Petites Villes de Demain, commun avec les Communes de Honfleur et de Beuzeville.

Ce programme se décline sur les 7 axes suivants :

1. Les mobilités comme condition première de la revitalisation

2. La réhabilitation de l'Habitat privé
3. Le renforcement de l'attractivité commerciale
4. L'indispensable maîtrise du foncier
5. La consolidation des services publics pour une mixité des usages
6. La conscience environnementale au cœur du projet
7. La culture, le patrimoine et le tourisme comme supplément d'âme

Les enjeux métropolitains dans les CRTE :

Existant sous son statut actuel depuis 2017 mais fruit d'un dialogue qui perdure depuis plus de 20 ans, le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine réunit aujourd'hui 8 intercommunalités constituant un ensemble de près de 550 000 habitants et couvrant 275 communes.

Son territoire s'étend depuis Fécamp au nord jusqu'à Lisieux au sud, ayant l'estuaire de la Seine en partage.

Le Pôle métropolitain est un outil de dialogue et de concertation entre les EPCI, levier d'influence collective mais aussi d'expérimentations.

Concrètement, il s'agit d'une communauté de projets dont l'action repose sur un double positionnement :

- ➔ La mise en cohérence des politiques publiques,
- ➔ La mise en place d'actions de visibilité de l'estuaire de la Seine.

La feuille de route portée par les élus repose sur les 4 axes de travail historiques du PMES : le développement durable et la santé, l'attractivité et le tourisme, les mobilités, le développement économique.

Les priorités affichées par l'État dans le cadre du plan de relance et de la construction des Contrats de Relance et de Transition Écologique résonnent particulièrement dans l'estuaire de la Seine, au croisement des stratégies portées par les intercommunalités membres et des orientations du Pôle métropolitain.

Dans cette logique, les élus ont souhaité valoriser la démarche du Pôle au sein de leurs CRTE et y intégrer certains enjeux communs et partagés d'intérêt métropolitain.

Les thématiques et sujets priorisés sont les suivants :

Thématiques	Mobilités		Développement durable et santé	Tourisme et attractivité	Développement économique	
	Enjeux d'intérêt métropolitain	Les mobilités cyclables	Les mobilités électriques	Les démarches alimentaires et agricoles	La stratégie touristique à l'échelle de l'estuaire	Le développement des tiers-lieux

La CCPHB est également adhérente du Pôle Métropolitain de Caen, et participe aux travaux de mise en cohérence des politiques publiques conduits dans le cadre du pôle-réseau.

VOLET 1 : TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

Préserver la place des habitants et l'âme du territoire en régulant les flux touristiques

Constats :

Avec 27 760 habitants en 2017, la CCPHB est le 30^e EPCI en termes de poids démographique à l'échelle de la région Normandie.

Sur la période 1968-2016, la population a globalement augmenté 40%, selon un rythme moyen de 0,7% par an. Sur les dix dernières années, l'évolution est plus significative avec un Taux de Croissance Annuel Moyen de 0,9% entre 2007 et 2017.

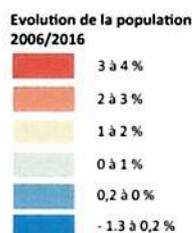
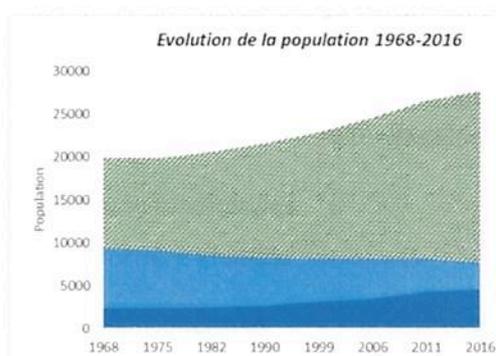
L'évolution démographique est due principalement à un solde migratoire positif sur l'ensemble des communes, hormis Honfleur. La ville-centre a vu ainsi sa population diminuer selon un rythme moyen de 0,5% par an (-450 habitants entre 2006 et 2016) au profit des communes périphériques : La Rivière-Saint-Sauveur notamment, gagne près de 800 habitants supplémentaires sur cette même période. La commune de Beuzeville se démarque par une forte évolution démographique ; elle dispose d'une attractivité avérée depuis plus de 30 ans et qui s'accroît sur les dix dernières années : le taux de croissance annuel moyen avoisine les 3%.

Avec 5.2 millions de visiteurs en 2019, Honfleur constitue la 5^e ville touristique de France.

L'intensité de ces flux touristiques pose des enjeux profonds quant à la cohabitation avec la population, au prisme de conflits d'usages qui s'observent de manière accrue sur le logement, la circulation et le stationnement.

L'hébergement touristique a CCPHB compte :

- 11 346 lits touristiques marchand, dont 35 hôtels pour 2300 lits.
- 16 475 lits touristiques non-marchands, répartis au sein de 3 295 résidences secondaires (19.5% du parc) ; 19% des logements construits sont des résidences secondaires (moyenne Calvados : 13% / moyenne Eure : 4%), soit en moyenne 80 logement par an.
- 3 009 locations saisonnières recensées sur les 10 principales plateformes de location entre particulier, dont 1 906 sur Honfleur.



Axes de travail

1.1 Préserver l'accessibilité des logements et du foncier, et favoriser le renouvellement urbain

□ Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

Le PLH de la CCPHB est en cours d'élaboration. Les orientations du PLH se structurent autour des 4 piliers suivants afin de réaffirmer la vocation résidentielle du territoire et de concilier fonctions résidentielle et touristique :



□ Mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) :

La CCPHB est inscrite au Programme national Petites Villes de Demain, dans le cadre d'une démarche commune avec les Villes de Honfleur et de Beuzeville. La phase de préfiguration de ce programme permettra de mettre en œuvre une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) sur ces 2 Communes. Une ORT de première génération sera mise en place sur la Ville de Honfleur dès juillet 2021.

□ Mise en œuvre d'une OPAH-RU :

La CCPHB porte actuellement un dispositif de soutien à l'amélioration de l'habitat privé, qui se traduit par un dispositif de subventions propres, et l'animation d'un point info habitat. Cette politique est appelée à être approfondie par une OPAH-RU, pré-identifiée dans le cadre du PLH, et en lien avec le programme Petites Villes de Demain.

□ Renouvellement urbain :

La CCPHB et la Ville de Honfleur portent un Contrat de Ville sur le QPV du Canteloup-Marronniers-Buquet. A Honfleur Le volet relatif à la rénovation urbaine sera mis en œuvre à compter de la signature de la convention avec l'ANRU attendue en juillet 2021. Le projet de renouvellement

urbain, qui comprend le développement d'un pôle de services, permettra à ce quartier de constituer un réel trait d'union entre la ville basse et le plateau, qui concentre une part très importante de la population de la commune.

Régulation des locations saisonnières :

La Ville de Honfleur, en lien avec la CCPHB, a obtenu l'autorisation préfectorale d'instituer le régime d'autorisation préalable au changement d'usage, afin de réguler l'offre de locations saisonnières. Le règlement de changement d'usage est en cours de définition, dans le cadre d'un travail étroit entre la Ville et la CCPHB. Il devrait être adopté par le Conseil communautaire d'ici fin 2021.

Régulation des flux touristiques :

La CCPHB a délibéré le 29/03/21 pour se doter de la compétence mobilité. Dans ce cadre, l'élaboration d'un plan de mobilité ambitieux est appelée à être engagée à compter de l'automne 2021.

Ce plan de mobilité comportera une déclinaison spécifique à l'échelle de l'unité urbaine de Honfleur (regroupant les 4 communes de Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur, Equemauville, Gonnevillle/Honfleur), visant en particulier à organiser les flux liés au tourisme (stationnement VL, cars de tourisme, fréquentation croisiéristes, etc). Ce plan de mobilité se déclinera également en une étude urbaine prospective portant sur l'aménagement de l'entrée Est de Honfleur, afin d'adapter ce secteur de la ville à l'évolution de ses fonctions urbaines et à la gestion optimisée des flux.

1.2 Renforcer l'offre de services de proximité

Création d'Espaces France Service :

Afin de faciliter l'accès des usagers aux services publics, la CCPHB souhaite développer des points d'accès aux services mutualisés, avec une couverture optimale du territoire.

La CCPHB porte actuellement une Maison de Services au Public (MSAP) à Honfleur, en cours d'évolution vers un label Espace France Service (EFS) attendu pour fin 2021. Ce site regroupera également les permanences locales de la CPAM et de la CAF. Une antenne de l'EFS comprenant un conseiller numérique France Service, sera également ouverte (à raison de 5 jours par mois) au sein du QPV (quartier du Canteloup-Les Marronniers) d'ici à fin 2022.

Afin de mailler le territoire intercommunal, un projet de création d'un second Espace France Service est en cours d'élaboration sur la Commune de Beuzeville, attendu pour le premier semestre 2022.

Dans une préoccupation de lisibilité pour l'utilisateur, chacun de ces équipements accueillera également les différentes permanences organisées en partenariat avec différents opérateurs (Point Info Habitat, Espace Conseil FAIRE, Accès au Droit, etc.).

Renforcement des équipements sportifs et de loisir :

Afin de favoriser l'accès des habitants aux différentes pratiques sportives, le territoire souhaite consolider l'offre d'équipements sportifs et de loisirs, selon une logique alliant équipements structurants et équipements de proximité.

La CCPHB porte ainsi le projet de création d'un centre aquatique communautaire, localisé à Honfleur, dont le programme permettra de répondre aux différents besoins recensés sur le territoire : apprentissage, sport, plongée, loisir, bien-être.

En complémentarité, différents équipements de proximité seront créés pour permettre la pratique quotidienne au plus proche des habitants.

1.3 Organiser l'offre scolaire et éducative

Evolution de la carte scolaire :

Dans la volonté d'adapter l'organisation administrative du territoire à la réalité de vie des habitants, la CCPHB a sollicité l'Education Nationale afin de modifier la carte scolaire, pour permettre au lycée de Honfleur de recruter sur le collège de Beuzeville. Dans cette perspective, l'Education Nationale a accepté dans un premier temps que des dérogations soient accordées dès la rentrée scolaire 2021. Cette démarche est essentielle pour construire le territoire par et avec les habitants.

Restructuration des écoles :

L'évolution démographique du territoire impose aux communes d'adapter leurs équipements scolaires, en restructurant certaines écoles et/ou restaurants scolaires.

Élaboration d'un Projet Éducatif Local :

Dans le cadre de sa compétence Enfance-Jeunesse, la CCPHB s'est engagée dans l'écriture de son Projet Éducatif Local, qui permettra de définir les réponses adaptées à aux attentes et besoins des habitants. Cette démarche assurera une plus grande cohésion sociale et ainsi réduira les inégalités et les différentes formes d'exclusion.

Ce PEL ne portera donc pas uniquement sur l'organisation des temps libres des enfants et des jeunes : la CCPHB doit être identifiée comme un espace éducatif cohérent et complémentaire de l'existant.

Le PEL, dont la validation est attendue en septembre 2021, doit permettre de développer entre autres les thématiques suivantes :

- Une meilleure connaissance et valorisation des richesses de notre territoire (patrimoine, environnement, partenaires,...)
- Un travail partenarial avec tous les acteurs éducatifs (parents, écoles, associations, institutions,...) – Ensemble pour le bien des enfants
- Une offre d'espaces éducatifs répondant aux besoins des parents, des enfants, des assistantes maternelles
- Des formations à destination des équipes qui permettront de diversifier les animations et d'améliorer la qualité d'accueil.

1.4 Accessibilité des soins

☐ Mise en réseau des acteurs de la santé :

La CCPHB porte, en partenariat avec le Centre Hospitalier de la Côte Fleurie et la 4CF, un Réseau territorial de Promotion de la Santé (RTPS), qui permet de faire le lien entre les différents acteurs locaux de la santé : hôpital de proximité, Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA), médecine de ville, services des collectivités, acteurs associatifs, etc.

Cette démarche de mise en réseau des acteurs résonne avec la perspective de création d'une Communauté Territoriale de Professionnels de Santé (CPTS) envisagée par le PSLA de Honfleur.

☐ Renforcement de l'offre de spécialistes :

La Ville de Honfleur travaille, en lien avec le secteur privé, à la création d'une offre d'accueil de médecins spécialistes (dentaire, etc.).

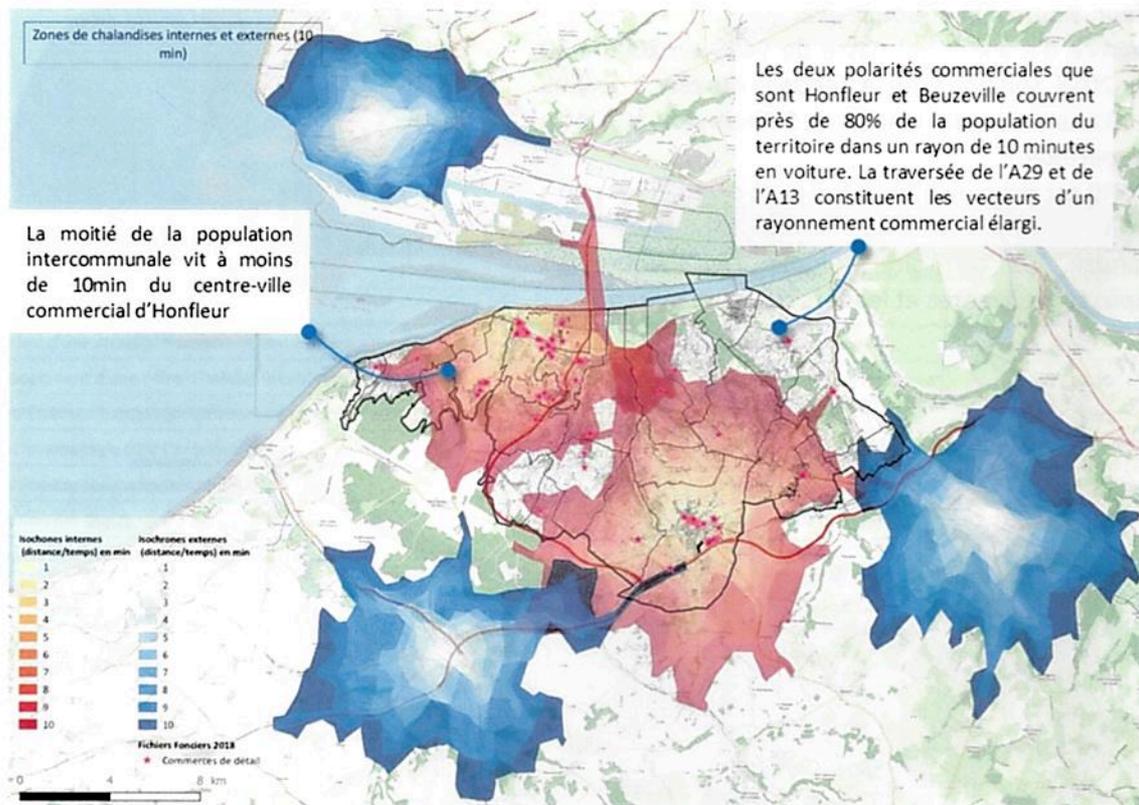
Plan d'action :

n°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Calendrier	Montant HT	
1.1	1	Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)	CCPHB / Cmes Honfleur, Beuzeville	2021-2026	sans objet
	2	Mise en œuvre d'une OPAH-RU	CCPHB	2021-2022	à définir
	3	Définition d'une stratégie foncière et immobilière	CCPHB / Communes	2021	30 000 €
	4	Développement d'une offre d'habitat locatif longue durée	Communes / Bailleurs privés	2021-2026	à définir
	5	NPNRU Quartier Canteloup-Marronniers	Ville de Honfleur	2021-2031	3 723 465 €
	6	Désenclavement du QPV Canteloup-Marronniers	Ville de Honfleur	2022	1 361 500 €
	7	Régulation des locations saisonnières	CCPHB / Communes	2020-2021	à définir
	8	Régulation des flux touristiques	CCPHB / Ville de Honfleur	2021-2022	sans objet
	9	Aménagement d'une aire de grand passage	CCPHB	2022	50 000 €
	10	Mise en conformité des réseaux de défense incendie	Communes	2021-2026	à définir
1.2	11	Création d'un Espace France Service à Honfleur	CCPHB	2022	30 000 €
	12	Création d'un Espace France Service à Beuzeville	CCPHB	2022	30 000 €
	13	Création d'une antenne numérique de l'EFS dans le QPV	JSF	2022	à définir
	14	Création d'un centre aquatique intercommunal	CCPHB	2023-2024	18 000 000 €
	15	Aménagement d'un pôle sportif	Commune de Conteville	2022	à définir
1.3	16	Evolution de la carte scolaire	Education Nationale	2021	sans objet
	17	Construction/réhabilitation de 2 groupes scolaires à Honfleur, avec restaurants en régie	Ville de Honfleur	2023-2026	16 000 000 €
	18	Création d'un restaurant scolaire à Ablon	Commune d'Ablon	2022-2023	1 000 000 €
	19	Réaménagement du restaurant scolaire de Beuzeville	Commune de Beuzeville	2022	500 000 €
	20	Création d'une classe passerelle à l'école d'Equemauville	Commune d'Equemauville	2023	à définir
	21	Cantine de Manneville -la-Raoult	SIVOS	à définir	à définir
	22	Relocalisation de la crèche associative les petits moussaillons	Ville de Honfleur	2022-2023	à définir
1.4	23	Développement d'une CPTS			
	24	Création d'un pôle dentaire	Ville de Honfleur	2022-2024	à définir

En 2017, 226 commerces sont recensés sur le territoire, dont près de 70% se concentrent sur Honfleur. Plus de la moitié des commerces du territoire se situent dans l'hyper-centre de la ville d'Honfleur, qui comptabilise environ 120 commerces en 2018. Cette localisation sur des secteurs centraux (Vieux Bassin, rue Haute) contribue à l'attractivité touristique et à la vitalité de cœur de ville : 3000 habitants soit près de la moitié des honfleurais se situent à moins de 15 minutes à pied de cette centralité commerciale. Toutefois, l'ensemble des commerces ne permet pas de répondre aux besoins quotidiens des habitants

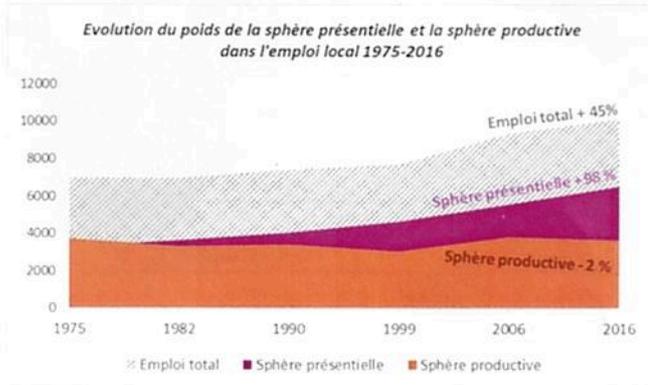
Beuzeville regroupe 15% des commerces du territoire, ce qui en fait le pôle commercial secondaire de la Communauté de Communes

Si les deux centralités de Honfleur (centre-ville et centre-commercial) sont complémentaires en termes de mode de consommation, leur développement doit promouvoir un équilibre et une accessibilité accrue. Le territoire doit développer une offre commerciale répondant aux besoins quotidiens des habitants dans les communes pôles, dans une logique de revitalisation, de requalification, et d'animation des centres-bourgs (poursuivre la démarche engagée sur Beuzeville en cœur de ville)



En 2016, 65% des emplois de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville appartiennent à la sphère présenteielle (commerces, services) contre 35% à la sphère productive (industrie, agriculture).

La sphère présenteielle se renforce à un rythme soutenu, traduit par une forte attraction résidentielle, d'habitants et de touristes. Parallèlement, les emplois correspondant à la sphère productive, qui ont connu une forte baisse depuis les années



1970 ne régressent plus depuis le début des années 2000, connaissant même depuis 15 ans une augmentation annuelle moyenne de 1%.

Si Honfleur demeure la locomotive économique en termes de nombre d'emplois et d'entreprises, la dynamique engendrée par la croissance de l'emploi sur le secteur Beuzeville/Boulleville/Saint-Maclou polarise de plus en plus l'économie productive du territoire : désormais, 40% de l'emploi du secteur secondaire se concentre sur ces 3 communes, tandis que le pôle d'Honfleur se spécialise progressivement dans le tertiaire marchand.

La CCPHB compte 5 zones d'activités majeures, qui représentent près de 500ha aménagés. Avec un rythme de commercialisation moyen de 7ha/an, le territoire ne dispose plus que 17.3 ha cessibles, ce qui rend indispensable la production d'une nouvelle offre foncière. Cette situation se place dans un contexte de pénurie globale sur l'ensemble de l'axe 13 de Bourg-Achard à Pont-l'Évêque.

Le territoire ne dispose d'aucun outil immobilier permettant d'accompagner la dynamique économique. À cet égard, il est nécessaire de créer une offre économique immobilière, de type pépinière d'entreprise, ateliers-relais, tiers-lieu

Axes de travail

2.1 Développer une offre économique foncière et immobilière

Développement d'une offre foncière :

Afin de répondre à la demande intense d'implantation d'entreprises, endogènes et exogènes, la CCPHB prévoit le développement de son offre économique foncière sur les différents pôles d'attractivité économique. Sont ainsi prévues la création d'une nouvelle zone d'activité de 15ha à Beuzeville, à proximité de l'échangeur autoroutier ; l'extension de la zone d'activité de Boulleville/St-Maclou sur 9ha ; l'extension de la zone d'activité du Plateau à Honfleur sur 5.5ha.

Le SCOT Nord Pays d'Auge prévoit 50ha de nouveau foncier économique d'ici 2039, ce qui permet d'envisager la création d'un projet complémentaire de 20ha à définir.

Création d'une offre immobilière :

Afin d'accompagner les entreprises dans leur parcours résidentiel, la CCPHB prévoit la création d'une offre immobilière locative, structurée selon différents niveaux de services proposés : ateliers-relais, hôtel d'entreprise, pépinière d'entreprises.

2.2 Affirmer une offre touristique fondée sur les patrimoines et la culture

Définition d'un nouveau modèle touristique :

Fort de la visite de 5.2 millions de touristes annuel, la stratégie de développement touristique apparaît comme un enjeu structurant pour la CCPHB. En effet, ces flux touristiques sont à la fois un moteur essentiel de l'économie locale mais ont également un impact sur les usages et le cadre

de vie des habitants. De plus, le secteur est actuellement en profonde mutation : les nouvelles attentes et pratiques touristiques (tourisme vert, slow tourisme...) doivent être interrogées au regard de la crise sanitaire actuelle.

La compétence touristique est partagée entre une pluralité d'acteurs : communes, office du tourisme, CCPHB, prestataires privés, associations... En sa qualité d'ensemblier, la CCPHB porte l'élaboration d'une stratégie touristique, qui devra permettre :

- La définition d'un modèle de développement touristique au service du développement local et intégrant les principes du développement durable
- La pérennisation de Honfleur comme « destination touristique authentique de qualité »
- La favorisation d'un tourisme qualitatif aux retombées économiques plus importantes avec notamment l'incitation à des durées de séjours allongées.
- La qualification et l'adaptation de l'offre touristique
- La diffusion et le rayonnement des flux touristiques à l'ensemble du territoire
- L'organisation des acteurs touristiques
- L'amélioration de la cohabitation entre les habitants et les touristes
- La résilience du modèle économique aux potentielles crises

Développement de projets structurants :

Afin de qualifier l'offre touristique, il est nécessaire pour le territoire de se doter d'équipements structurants de nature à prolonger la durée de séjour et de conforter les retombées économiques locales : chantier-spectacle La Mora, extension du musée Eugène Boudin, création d'une université interculturelle, implantation d'un casino à Honfleur.

Valorisation du patrimoine bâti :

Le territoire se caractérise par un patrimoine bâti extrêmement riche, dont la valorisation constitue l'un des facteurs d'attractivité touristique. La révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR) de Honfleur est un axe indispensable pour encadrer les projets d'urbanisation et garantir la qualité architecturale de la 5^e ville touristique de France.

En complément, la valorisation du patrimoine local se traduit en particulier par des projets de rénovation ou de mise en valeur du patrimoine religieux, à Honfleur comme dans potentiellement chacune des 23 communes de la CCPHB.

Affirmation de la culture comme supplément d'âme :

La CCPHB s'est engagée dans l'élaboration d'un projet culturel de territoire, en lien étroit avec les communes et les différents acteurs culturels locaux. Cette démarche ensemble permettra de définir les orientations partagées et un plan d'action, qui serviront de base à des contractualisations culturelles avec les Départements de l'Eure et du Calvados, la Région, et la DRAC.

Valorisation du patrimoine naturel :

La richesse environnementale et paysagère du territoire participe fortement à son attractivité touristique. Le développement d'une offre touristique liée à la nature constitue un vecteur complémentaire, qui permet d'irriguer l'ensemble du territoire communautaire. Cette

valorisation est appelée à se traduire par l'aménagement de sites emblématiques, à l'instar du bassin de chasse à Honfleur (projet Cap Vert), des belvédères de la côte de Grâce et du Mont Joli, par la création d'une offre d'hébergement spécifique, et par la mise en valeur des savoirs-faires liés au terroir, dont en particulier la pomme.

2.3 Conforter l'offre commerciale

Structuration de l'offre commerciale

Afin de mieux appréhender les dynamiques à l'œuvre sur le plan commercial, la CCPHB envisage la création d'un observatoire du commerce, dont les travaux serviront de base pour l'élaboration d'une stratégie de développement commerciale intercommunale. Cette démarche apparaît indispensable pour permettre la cohabitation d'une offre de proximité et d'une offre touristique, et pour garantir les équilibres commerciaux à l'échelle de la CCPHB, entre les principales polarités d'une part, et vis-à-vis des communes rurales d'autre part.

Création d'outils de maîtrise foncière du commerce

Compte-tenu du contexte de tension commerciale sur le territoire, la mise en œuvre d'une politique commerciale ambitieuse nécessite de pouvoir s'appuyer sur des outils permettant de maîtriser le foncier. Sont à ce jour envisagés des outils de deux natures :

- Opérationnelle : création d'une société foncière immobilière à vocation commerciale, en déclinaison locale de la SEM régionale ;
- Juridique : mise en œuvre du droit de préemption dans les locaux commerciaux et artisanaux.

Développement et animation du tissu commercial

Pour garantir aux habitants une offre commerciale de proximité, les communes envisagent d'intervenir directement dans la création de cellules commerciales locatives, en centre-ville de Honfleur et de Beuzeville, sur le plateau de Honfleur, et dans les communes rurales sur des logiques de dernier commerce.

L'animation du tissu commercial par un manager de centre-ville constituera un vecteur de dynamisme et d'attractivité.

Plan d'action :

	n°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Calendrier	Montant HT
2.1	25	ZAE de Beuzeville : études pré-opérationnelles et aménagement	CCPHB	2021-2023	2 500 000 €
	26	ZAE de Bouleville : études pré-opérationnelles et aménagement	CCPHB	2019-2021	2 416 700 €
	27	Immobilier économique (pépinière d'entreprise, ateliers relais)	CCPHB / Communes	2022-2023	à définir
2.2	28	Elaboration d'une stratégie touristique	CCPHB / Communes	2021-2022	50 000 €
	29	Implantation à Honfleur du centre La Mora Guillaume - Le-Conquéant	Association	2021-2022	5 415 000 €
	30	Grand pôle culturel avec l'extension du musée Eugène Boudin	Ville de Honfleur	à définir	à définir
	31	Création d'une université interculturelle à Honfleur	Ville de Honfleur	2023-2024	à définir
	32	Implantation d'un casino à Honfleur	Ville de Honfleur		à définir
	33	Révision du PSMV du Secteur patrimonial Remarquable de Honfleur	CCPHB	2022-2026	500 000 €
	34	Rénovation du patrimoine immobilier religieux de Honfleur	Ville de Honfleur	2021-2024	2 500 000 €
	35	Mise en lumière de l'église Saint Hélier	Commune de Beuzeville	2022	100 000 €
	36	Création d'un gîte communal dans le presbytère de Gonneville/Honfleur	Commune de Gonneville/H.	2023	250 000 €
	37	Définition et mise en œuvre du projet culturel de territoire	CCPHB / Communes	2021-2026	à définir
2.3	38	Projet Cap Vert sur le Bassin de chasse	Ville de Honfleur	2023	à définir
	39	Aménagement des belvédères de la côte de Grâce et du Mont Joli	Communes d'Equemauville et Honfleur	2024	à définir
	40	Valorisation du pressoir et des savoir-faires autour de la pomme	Commune d'Equemauville	2023	à définir
	41	Mise en place d'un observatoire du commerce	CCPHB	2021	30 000 €
	42	Définition d'une stratégie commerciale	CCPHB	2021	25 000 €
	43	Création d'un société foncière immobilière	Région / CCPHB / Communes	2021-2022	à définir
	44	Droit de préemption dans les locaux commerciaux et artisanaux	CCPHB	2021-2026	sans objet
	45	Développement du commerce en centre ville	Commune de Beuzeville	2022-2026	à définir
	46	Création d'un commerce communal à Berville/mer	Commune de Berville/Mer	2021-2022	471 200 €
	47	Recrutement d'un manager de centre-ville	CCPHB / Communes	2021-2022	80 000 €
2.3	48	Redynamisation du centre-bourg de Gonneville/Honfleur	Commune de Gonneville/H.	2024	400 000 €
	49	Création d'un espace de liaison rue haute et rue de la chaussée à Honfleur	Ville de Honfleur	2022-2023	1 300 000 €

VOLET 3 : TRANSITION ECOLOGIQUE

Conjuguer protection environnementale et qualité de vie

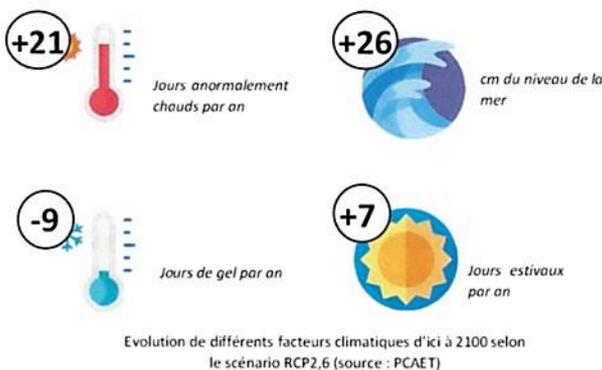
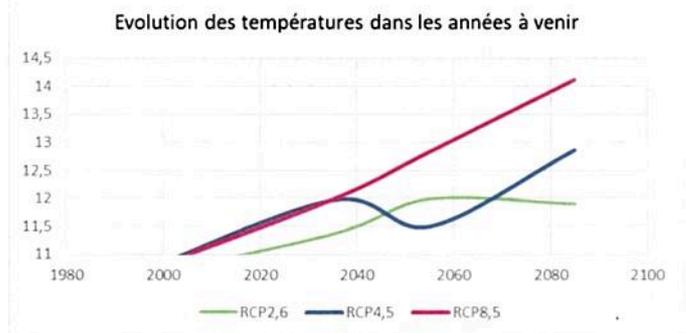
Constats :

Afin d'évaluer l'évolution du climat sur le territoire dans le futur, les 3 scénarii climatiques du GIEC ont été pris en compte :

- RCP2.6 : scénario volontariste visant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre
- RCP4.5 : scénario visant à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre
- RCP8.5 : scénario sans politique climatique

Ainsi, les graphiques proposent l'évolution des températures et l'évolution des précipitations dans les années à venir, selon les 3 scénarii du GIEC.

Les températures sont amenées à augmenter d'ici 2040-2050 dans l'ensemble des scénarii. Toutefois, pour le scénario le plus optimiste (RCP2.6), elles se stabilisent aux horizons de 2050-2060.

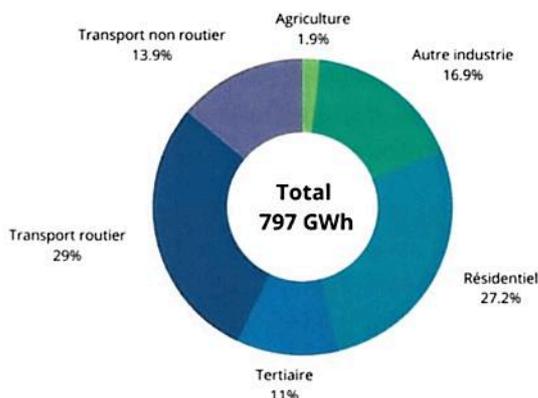


Aux horizons 2050-2060, les précipitations resteront globalement stables peu importe le scénario, avec une légère diminution aux horizons 2070-2080 selon les scénarii 4,5 et 8,5.

Les nombres de jours de gel devraient eux aussi diminuer selon tous les scénarii tandis que le nombre de jours estivaux devrait augmenter.

En 2014 le territoire de la CCPHB a consommé au total près de 800GWh, soit en moyenne

30MWh/hab.



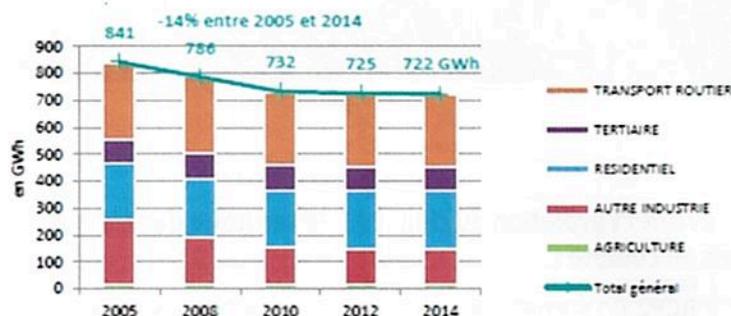
Le secteur le plus consommateur est de loin le transport avec 43% des consommations. Les deux tiers de celles-ci sont dus au transport routier et un tiers pour les autres modes (maritime, aérien, ferroviaire, fluvial...). Le deuxième secteur le plus consommateur est le résidentiel, suivi par l'industrie. Les consommations de l'agriculture sont très faibles relativement aux autres secteurs.

Les consommations d'énergie pour le résidentiel sont de 8MWh/hab. Le territoire a un niveau d'intensité de consommation pour les transports routiers beaucoup plus fort que les moyennes

départementales. De même, les consommations de l'industrie sont relativement élevées par rapport à la population. A l'inverse, les consommations tertiaires sont modérées.

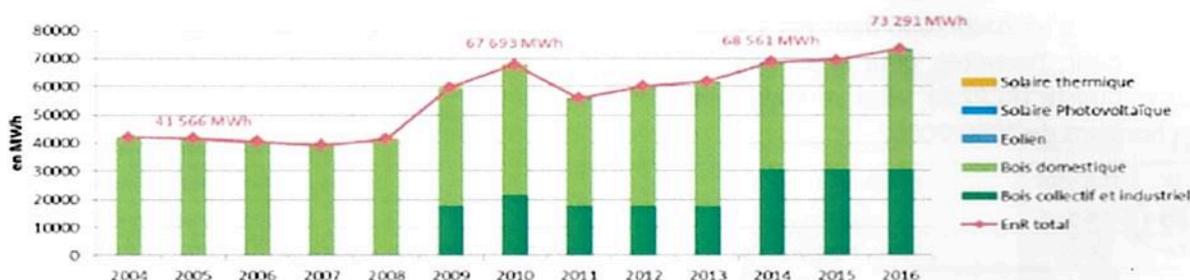
Sur le territoire de la CCPHB, les consommations d'énergie ont baissé de 14% entre 2005 et 2014. C'est principalement le fait de l'industrie, qui représente 84% des baisses.

Les consommations du secteur agricole sont en légère baisse alors que celles de l'habitat et du tertiaire sont en légère hausse. L'amélioration de la performance énergétique des logements reste insuffisante.



Détail des évolutions des consommations en énergie sur le territoire entre 2005 et 2014 (source : PCAET CCPHB)

En 2016, le territoire a produit 73GWh d'énergies renouvelables. Cela correspond à 2,7MWh/hab. La production d'énergie renouvelable sur le territoire se fait presque intégralement à partir de bois énergie. Les autres types d'ENR sont négligeables.



Axes de travail

3.1 Organiser les mobilités en développant les modes doux et alternatifs

□ Élaboration d'un Plan de mobilité et aménagement de l'entrée Est de Honfleur :

Dans le cadre de sa prise de compétence « mobilité », la CCPHB porte l'élaboration d'un Plan de mobilité intercommunal, visant à déterminer l'offre de services de transports qui permettra le mieux de répondre aux besoins et attentes des usagers du territoire.

Ce Plan de mobilité, qui comporte un focus spécifique à l'unité urbaine de Honfleur, intègre ainsi les enjeux liés à la desserte urbaine en transport public, à la circulation et au stationnement, à l'irrigation du secteur diffus, à la logistique urbaine, et au développement des modes doux et alternatifs. Cette démarche comporte également une déclinaison d'étude urbaine prospective sur l'entrée Est de Honfleur, afin de proposer un aménagement urbain et paysager intégrant l'organisation des flux massifs de visiteurs, et permettant de gérer les modes de déplacement doux et alternatifs.

Etude potentialité de la ligne ferroviaire Glos/Honfleur :

La ligne ferroviaire Glos/Honfleur, qui n'est actuellement plus exploitée, revêt un caractère stratégique pour les 3 niveaux d'enjeux suivants : transport de fret pour assurer la trimodalité du terminal portuaire de Honfleur ; transport de voyageurs longue distance pour assurer la desserte de Honfleur, 5^e ville touristique de France, depuis Paris ; transport de voyageurs de proximité les mobilités du quotidien. La nécessité de la remise en service de cette ligne inscrite à la DTA de l'estuaire de la Seine, a été soulignée par le CESER et est aujourd'hui portée par la Région Normandie et SNCF Réseau.

Développement des infrastructures de mobilité douce :

La CCPHB a adopté en novembre 2020 un Plan vélo intercommunal, comportant un volet lié au cyclotourisme, et un volet lié au vélo du quotidien. La mise en œuvre de ce plan vélo repose sur la création d'infrastructures adaptées à la pratique cycliste : boucles cyclo touristiques en voie partagée, pistes cyclables pour le vélo utilitaire en milieu urbain (Honfleur, Equemauville, la Rivière-Saint-Sauveur, Beuzeville, Bouleville/St-Maclou). Un projet de garage solidaire porté par le PLIE est également en cours.

3.2 Structurer l'économie circulaire

Restructuration de la déchetterie :

La CCPHB porte le projet de restructurer la déchetterie de Honfleur pour en faire un centre de valorisation des matières qui permettra de traiter un nombre croissant de filières de tri, dont en particulier les encombrants, déchets verts, bois, gravats, ferrailles, cartons, pneus, réemploi, déchets d'équipements électriques et électroniques.

Création d'une ressourcerie :

Cette nouvelle infrastructure sera adossée à la création d'une ressourcerie, en lien avec les acteurs locaux de l'insertion, qui permettra de réemployer certains produits collectés dans le cadre de leur réutilisation après réparation, ou de revalorisation par détournement de la fonction de l'objet ou extraction des matières premières.

3.3 Conforter la rénovation énergétique du parc public et développer les ENR

Réalisation d'audits énergétiques :

Dans le cadre du PCAET, la CCPHB et les communes envisagent la réalisation d'audits, afin d'identifier les travaux de réhabilitation énergétiques nécessaires et de prioriser les bâtiments. Cette démarche programmatique pourra se faire à l'échelle de la CCPHB ou à l'échelle communale.

Rénovation des bâtiments publics :

En parallèle de la démarche supra, un certain nombre de bâtiments ont d'ores et déjà été identifiés par la CCPHB et certaines communes comme devant faire l'objet d'une réhabilitation énergétique, dont en particulier : changement des chaudières du siège de la CCPHB et du pôle Enfance-jeunesse, rénovation thermique des Greniers à Sel de Honfleur, du presbytère et du logement communal de Gonneville/Honfleur, de la salle municipale d'Equemauville.

□ **Développement des énergies renouvelables :**

Les projets de réhabilitation énergétique des bâtiments publics peuvent être le vecteur de développement des énergies renouvelables, à l'instar de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle communale du Theil-en-Auge.

D'autres projets de développement des énergies renouvelables sont susceptibles de survenir dans le cadre du présent CRTE, en lien avec la mise en œuvre du PCAET en cours de finalisation.

3.4 Développer de nouveaux modèles d'urbanisation sobres

□ **Création de quartier bas carbone et projets exemplaires :**

Le développement urbain invite à envisager de nouveaux principes d'aménagement des futures zones urbanisées, visant à adapter la ville à l'évolution climatique et à limiter l'empreinte carbone. La Commune de Beuzeville prévoit à ce titre la création d'un quartier bas-carbone sur une reconversion de friche économique, ainsi que la création d'un îlot de fraîcheur en centre-ville.

3.5 Développer les circuits courts agricoles

□ **Projet Alimentaire et Agricole de Territoire**

En déclinaison de son PCAET, la CCPHB prévoit la réalisation d'un Projet Alimentaire et Agricole de Territoire (PAAT), dans l'objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur son territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, le développement des circuits courts, et l'intégration de produits locaux dans les espaces de restauration collectives (cantines scolaire, EHPAD, hôpital, etc.). La CCPHB est notamment propriétaire de 20ha de foncier agricole, qui pourraient servir de support à cette démarche.

Cette démarche de territoire a vocation à s'articuler avec des démarches plus localisées, à l'instar du projet porté par la Ville de Honfleur sur le site du Manoir du Désert, portant sur la création d'une coopérative maraîchère bio, d'une régie maraîchère, et d'une ferme pédagogique.

Plan d'action

n°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Calendrier	Montant HT	
3.1	50	Plan de mobilité intercommunal/ aménagement de l'entrée Est de Honfleur	CCPHB	2021-2022	150 000 €
	51	Etude de potentialité de la ligne ferroviaire Glos/Honfleur	Région Normandie	2022	à définir
	52	Plan Vélo : jalonnement des boucles locales	CCPHB	2021	93 000 €
	53	Plan Vélo : Aménagements cyclables	Communes	2021-2026	à définir
	54	Développement des circulations douces à Gonneville/Honfleur	Commune de Gonneville/Honfleur	2023-2024	à définir
3.2	55	Création d'un centre de valorisation des matières à Honfleur	CCPHB	2023	3 500 000 €
	56	Création d'une ressourcerie à Honfleur	CCPHB / Etre & Boulot	2022	à définir
3.3	57	Audits énergétiques territoriaux	CCPHB / Communes	2022	à définir
	58	Programme de rénovation énergétique des bâtiments municipaux de Honfleur	Ville de Honfleur	2021-2026	à définir
	59	Rénovation thermique et acoustique des greniers à sel	Ville de Honfleur	2024	à définir
	60	Restauration BBC du presbytère de Gonneville/Honfleur	Commune de Gonneville/Honfleur	2021-2022	250 000 €
	61	Rénovation BBC d'un logement communal à Gonneville/Honfleur	Commune de Gonneville/Honfleur	2023	à définir
	62	Installation d'une pompe à chaleur pour la salle communale d'Equemauville	Commune d'Equemauville	2021	à définir
	63	Installation de panneaux solaires sur la salle communale du Theil-en-Auge	Commune du Theil-en-Auge	2022-2023	à définir
3.4	64	Rénovation du manoir et création d'un parc rafraîchissant à Beuzeville	Commune de Beuzeville	2023-2024	5 400 000 €
	65	Etude pré-opérationnelle d'un quartier bas carbone à Beuzeville	EPFN (/Commune de Beuzeville)	2021-2022	100 000 €
3.5	66	Projet alimentaire et agricole de territoire	CCPHB / Ville de Honfleur	2022	à définir

Axes de travail :

Création de tiers-lieux :

Le développement de l'économie résidentielle, du télétravail, et de la bi-résidentialisation d'une part croissante de la population, amène le territoire à souhaiter développer une offre de tiers-lieu complémentaire de celle existante à Equemauville. Sont ainsi envisagés, en lien avec les communes, deux espaces en centre-ville de Honfleur et de Beuzeville.

Formation des entreprises au numérique :

La crise économique liée au COVID a mis en lumière la fracture numérique au sein des entreprises, en particulier dans le secteur du commerce. En lien avec le programme « Petites Villes de Demain », le territoire envisage ainsi d'accompagner la formation des entreprises au numérique.

Micro-folies :

La culture constitue un vecteur essentiel de l'attractivité du territoire. Afin de diversifier l'offre culturelle et de l'adapter aux nouvelles pratiques des usagers, plusieurs projets de micro-folies sont envisagés sur le territoire. La ville de Beuzeville a ainsi prévu d'en implanter une au sein de son nouvel espace culturel « La Cidrerie ». Une micro-folie pourrait également s'intégrer dans l'offre culturelle de la Ville de Honfleur.

Vidéoprotection :

Dans l'objectif d'améliorer la protection des personnes, des biens et des installations publiques, les communes de Honfleur et de Beuzeville ont installé des dispositifs de vidéoprotection. La CCPHB pourrait constituer un espace de coordination et de mise en cohérence des différents dispositifs communaux.

Plan d'action :

n°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Calendrier	Montant HT
67	Création d'un tiers-lieu à Honfleur	CCPHB/Ville de Honfleur	2023	à définir
68	Formation au numérique des commerçants et artisans	CCPHB	2021-2026	à définir
69	Mise en œuvre d'une micro-folie mobile à Honfleur	CCPHB	2021-2026	à définir



VOLET 5 : MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

Le présent contrat est signé pour la période 2021/2026.

A – Engagement financier de l'État

L'État s'engage à consacrer au territoire un apport financier selon les projets éligibles et au gré de l'enveloppe dont il bénéficiera, réparti selon les projets détaillés dans les fiches action figurant en annexe.

B – Pilotage

Un comité de suivi est mis en place annuellement. Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département.

C – Évaluation

Un premier point d'étape sera réalisé en décembre 2021. Dans un souci de pragmatisme, les parties conviennent que les articles de ce contrat de relance pourront être revus à tout moment pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et aux priorités d'actions des signataires.

D – Annexes

Le présent contrat ayant pour vocation de traiter l'intégralité des enjeux du territoire et afin d'assurer une meilleure lisibilité, les contrats et programmes d'appui signés par l'EPCI intégreront à leur échéance ou à leur signature le CRTE.

Fait à Honfleur, le

Pour le Préfet du Calvados
Guillaume LERICOLAIS


Sous-Préfet de Lisieux

Jean-Léonce DUPONT


Président du Conseil Départemental
du Calvados

Michel LAMARRE




Président de la Communauté de Communes
du Pays de Honfleur-Beuzeville